



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2015 - 2019

Synthèse des orientations



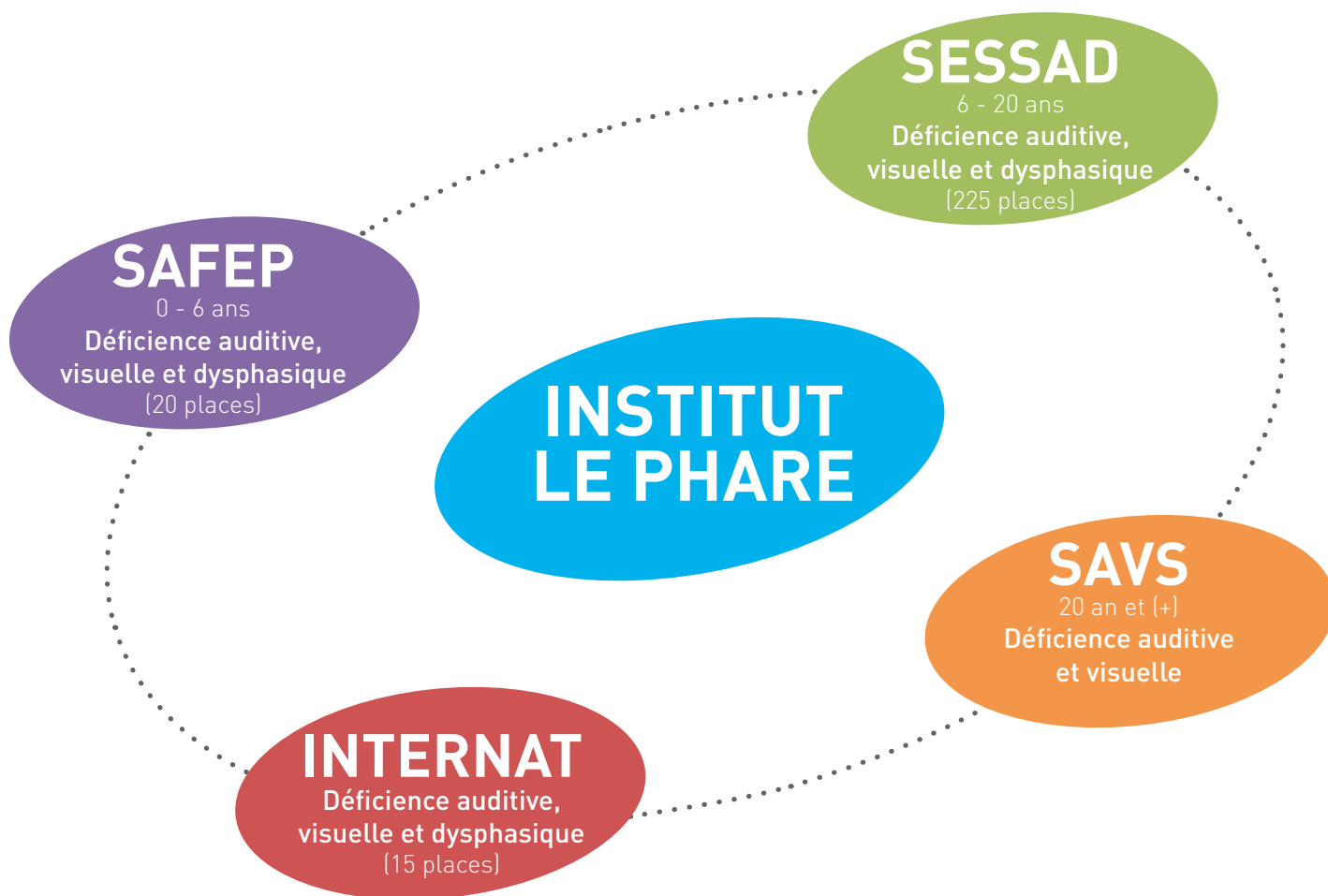
La personne
précède
le handicap

DEPUIS 1856

handicap solidaire



Une organisation au service du handicap sensoriel et de la dysphasie



Les cinq orientations du projet d'établissement



Les valeurs associatives et le projet d'établissement

Les valeurs qui fondent notre offre de service sont celles portées et défendues par la Fondation Le Phare. Elles génèrent des principes d'intervention liés à la prise en compte des personnes en situation de handicap sensoriel et/ou dysphasiques.

Notre offre de service répond aux missions telles que définies par les textes juridiques et par le projet associatif de la Fondation qui est porté par "une éthique d'humanité associée à une approche pluraliste de l'éducation" (Projet associatif de la Fondation Le Phare avril 2006) qui fait du respect des personnes et de leurs droits un principe intangible.

L'utilisateur n'est pas réduit à son handicap, ni même au statut d'utilisateur. Il est considéré comme acteur critique porteur de son projet, et sur ces fondements, il ne s'agit plus de "prise en charge" mais bien de "prise en compte" du sujet dans sa singularité, avec ses besoins spécifiques et ses attentes.



La personne au centre

*"Nous soutenons la
personne dans ses
projets et objectivons
ses besoins"*

Le Projet Individuel est au fondement d'une logique de parcours et d'émancipation soutenant chez l'utilisateur une capacité d'agir.

Cet objectif est né d'un constat : le Projet Personnalisé de Scolarisation est un des volets du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) (décret 2009-373).

La scolarité est un élément essentiel dans la construction identitaire et dans un parcours de vie, mais il n'est qu'un des éléments qui fondent une trajectoire personnelle et professionnelle.

L'accueil et l'écoute active accompagnent ce positionnement pour permettre à chacun de nouer une relation de confiance permettant d'exprimer et d'objectiver des besoins et des attentes.

La place des parents pour les plus jeunes est reconnue dans toute son importance, mais chaque fois que possible la présence de l'utilisateur, quel que soit son âge ou sa situation de handicap, est requise pour participer à l'élaboration de son projet d'accompagnement. Dans tous les cas de figure, la participation optimale de l'utilisateur est recherchée, la personne précédant le handicap.



Le travail collaboratif

Le travail collaboratif et coopératif à l'interne et à l'externe est intégré à travers le travail en réseau, les modalités de management et d'organisation interne.

Le travail collaboratif implique pour nous la réciprocité des échanges concernant aussi bien les compétences, les connaissances, que les différentes formes de savoirs, l'information...

Ce travail est pensé comme une plus-value pour le projet d'accompagnement. La coopération est au service de l'inclusion sociale : elle doit favoriser l'alliance avec l'utilisateur et/ou sa famille, l'alliance avec les partenaires internes et externes, dans une logique de "parcours".

Elle se traduit par une organisation, un engagement mais qui ne peuvent prendre effet qu'au travers d'un système de communication simple et efficace, soutenu par une véritable volonté de communiquer et d'agir : décroiser les compétences, redistribuer les ressources, entrer dans une logique de partenariat, travailler autrement, prendre le risque du changement...

"Nous travaillons ensemble et avec"



La formalisation des savoirs

"Nous écrivons ce que nous faisons"

Il s'agit de :

- faire partager les connaissances disponibles à l'interne et à l'externe. Cette mutualisation des savoirs permet de croiser des expériences pour créer une plus-value au service de l'utilisateur ;
- valoriser toutes les formes de savoirs, les formaliser pour en faire de bonnes pratiques professionnelles exploitables et transférables à diverses situations.

L'engagement précurseur de l'IDSD (Institut pour Déficiants Sensoriels et Dysphasiques) Le Phare en termes d'inclusion sociale nous conduit à développer le chantier de la formalisation des savoirs et des connaissances : savoir-faire, savoir-être, savoir dire, connaissances théoriques, connaissances pratiques liées à l'accompagnement des personnes.

Il s'agit des ressources mises au profit d'une prise en compte diversifiée et performante des besoins et des attentes de l'utilisateur.

Dans cet ordre d'idées, il apparaît souhaitable de créer une banque de données de type "curriculum des compétences" des professionnels de l'IDSD Le Phare, étendue aux partenaires proches. Elle favorise les collaborations autour et avec l'utilisateur, lui-même détenteur de connaissances et de savoirs irremplaçables sur ses besoins et sur ses attentes. Elle permet de transformer les différents gisements en source de savoirs, en connaissances exploitables, en compétences transférables, source d'innovation au service du public accompagné.

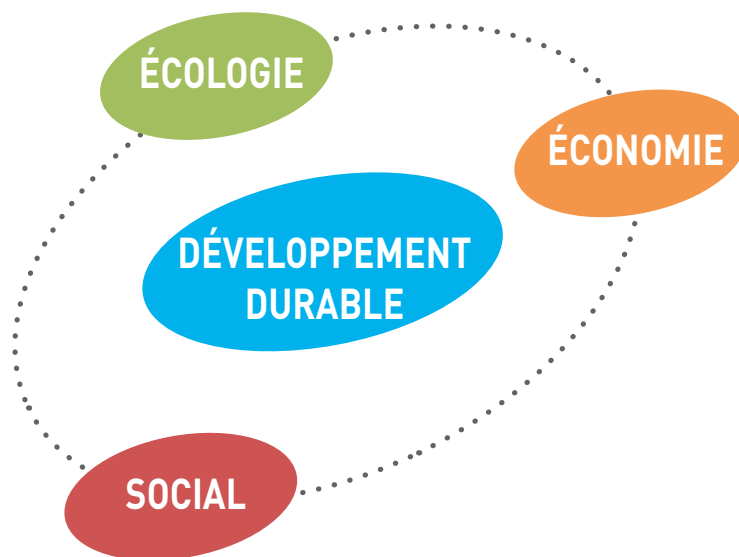
Le développement durable

Le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises nous engagent aussi bien dans les pratiques de gestion de l'établissement que dans l'accompagnement des usagers.

Nous souhaitons faire du développement durable et de la responsabilité sociétale des entreprises une pratique transverse au service du développement de chacun et de l'organisation de l'IDSD Le Phare. Cet engagement citoyen concerne aussi bien les usagers que le personnel à travers des principes d'action et une éthique à faire partager.

Nous désirons mettre en place une organisation responsable qui intègre les enjeux du développement durable dans la gestion globale de l'établissement : dans sa gouvernance, sa conception des droits de l'homme, ses relations à l'autre, les conditions de travail, le dialogue social...

"Nous sommes acteurs de notre environnement"



La compensation du handicap

*"Nous intégrons
les nouvelles
technologies"*

Il nous faut réfléchir et penser les différentes formes de compensation en lien avec les besoins et les attentes de la personne dans le cadre du projet d'accompagnement.

L'outil informatique ou numérique est utilisé dans une fonction de compensation du handicap et comme facilitateur de la communication et du partage des bonnes pratiques, des questions et des problématiques entre les collaborateurs.

Il est nécessaire de dépasser les dispositifs légaux du droit pour que la personne soit confortée dans une participation directe au projet de compensation qui la concerne.

La compensation est là pour faciliter la vie et augmenter le degré d'autonomie, mais il est important de faire prendre conscience autant aux professionnels qu'aux personnes accompagnées que la compensation ne supprime pas le handicap. Pour qu'il y ait un gain réel, la compensation doit prendre en compte la complexité qu'elle génère d'un point de vue technique et d'un point de vue relationnel.





*"Respectons le possible
dont personne
ne connaît les limites."*

Victor HUGO



FONDATION LE PHARE

Institut pour Déficients Sensoriels et Dysphasiques

16 rue de Kingersheim
68110 ILLZACH

Tél. 03 89 52 13 10

f : [IDSLePhare68](https://www.facebook.com/IDSLePhare68)

t : [#IDS_Le_Phare](https://twitter.com/IDS_Le_Phare)

g : www.ids-lephare.com